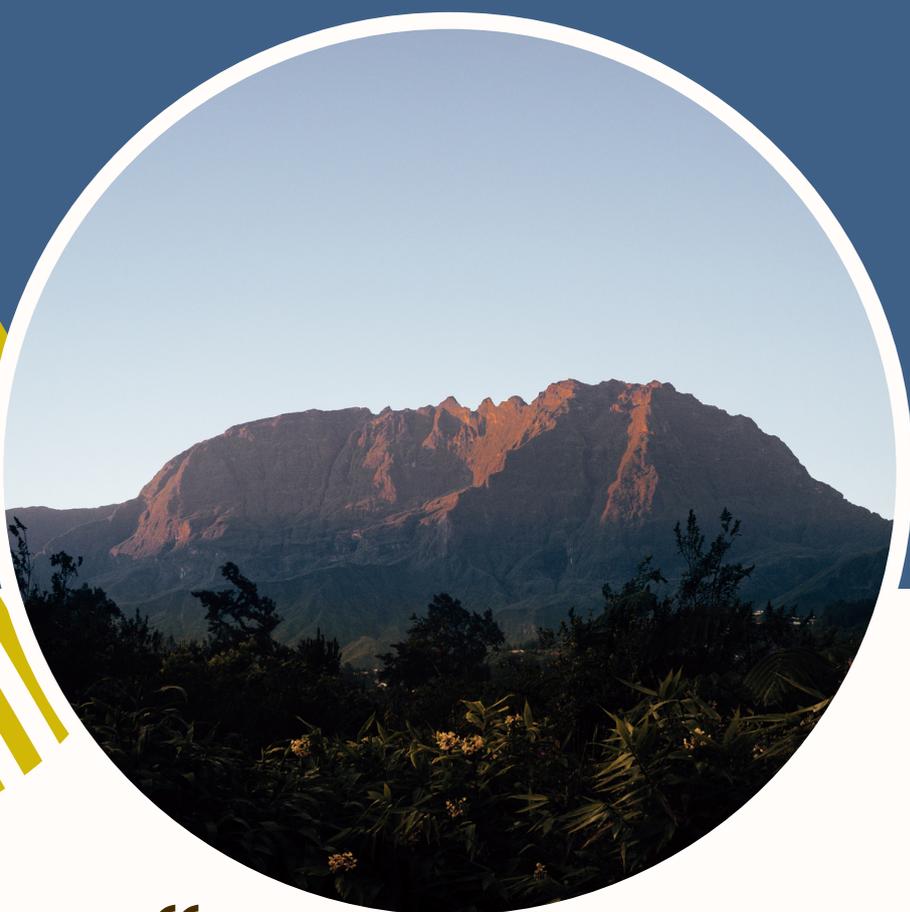


LE TOURISME DURABLE, LEVIER D'UNE RENTE DE QUALITÉ TERRITORIALE

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 03 NOVEMBRE 2021



“

**UN TOURISME QUI TIENT PLEINEMENT COMPTE DE SES IMPACTS ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS ET FUTURS, EN RÉPONDANT AUX
BESOINS DES VISITEURS, DES PROFESSIONNELS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL.**

DÉFINITION DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

”

LE CESER EN BREF...

Le 13 décembre 1973, un an après la création et l'organisation des Régions, a été installé le premier Comité Économique et Social à la Réunion (CESR). En 2010, le CESR devient le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, le CESER.

Représentation organisée de la société civile, le CESER de La Réunion, dont la composition est hétérogène mais d'une grande richesse, a pour rôle de :

- faire remonter jusqu'aux politiques les préoccupations du monde économique, social et environnemental,
- informer, réfléchir et faire des propositions à 3 niveaux : local, national et communautaire.

Assemblée consultative qui représente la société civile organisée, le CESER compte **55 membres** répartis en 4 « collèges » :

- Entreprises et activités professionnelles non salariées (21 sièges),
- Syndicats de salariés (21 sièges),
- Vie collective (11 sièges),
- Personnalités qualifiées (2 sièges).

Les saisines obligatoires

Préalablement à leur examen par le Conseil Régional, le CESER est obligatoirement saisi pour avis sur :

- le projet de plan du Conseil Régional et son bilan annuel d'exécution,
- les documents de planification et les schémas directeurs qui intéressent du Conseil Régional,
- les différents documents budgétaires du Conseil Régional et leurs orientations générales,
- les orientations générales, les schémas, les programmes et les bilans d'exécution qui entrent dans les domaines de compétences du Conseil Régional.

Les saisines du Conseil Régional

Le CESER peut être saisi de demandes d'avis ou d'études sur tout projet à caractère économique, social, culturel et environnemental à l'initiative du ou de la Président.e du Conseil Régional.

Les saisines du Conseil Général

Le CESER peut enfin être saisi de demandes d'avis sur tout projet par le Président du Conseil Général.

Les auto-saisines

Le Césér peut, de sa propre initiative, décider de conduire des réflexions approfondies sur tout sujet d'intérêt régional dans les domaines économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Ces travaux sont alors menés au sein de commissions thématiques qui, pour nourrir leur réflexion, sont amenées à auditionner les acteurs et experts concernés par le sujet traité. Une source d'informations pour aller plus loin sur les problématiques économiques, sociales et environnementales de notre territoire.

ÉDITO

« Quand on considère notre histoire sur le long cours, la France a alternativement embrassé sa réalité maritime ou lui a tourné le dos. À chaque fois qu'elle lui a tourné le dos elle s'est trompée. (...) À chaque fois qu'elle s'est assumée comme puissance maritime, embrassant tout à la fois le grand large de l'océan (...) elle a su conquérir de nouveaux espaces, être une puissance tout à la fois du savoir et de la géopolitique. »

Cet extrait du discours d'Emmanuel Macron, président de la République, a été prononcé à l'occasion de la présentation de sa politique de la mer, à Montpellier le 3 décembre 2019.

La France Océanique ou l'Archipel de France que représente l'ensemble des territoires ultramarins participe à bien des égards à la richesse de la France et à son attractivité. Pourtant, beaucoup l'oublie, à commencer par les Ultramarins eux-mêmes.

Nous sommes la diversité française, diversité culturelle, diversité économique mais aussi diversité environnementale, c'est à dire la biodiversité.

La nature est bien souvent source d'inspiration et s'agissant des Outre-Mer, c'est le cas. Le monde entier nourrit une fascination pour les baleines, ces grands cétacés que chacun reconnaît et pourtant si méconnus et si menacés. La France est le seul pays au monde, de par ses territoires ultramarins, à avoir dans ses eaux, l'ensemble des espèces et sous-espèces de baleines à observer et à protéger.

Ce n'est qu'un exemple mais cela illustre bien l'approche de cette contribution. Le tourisme durable ultramarin se construira par l'écrin de biodiversité qu'il représente.

Le CESER pose une réflexion quant à la valorisation de cette richesse matérielle et immatérielle, sa régénération et bien entendu la nécessaire gouvernance territoriale de préservation de ce bien commun.

Le Président

DOMINIQUE VIENNE

“

**JE SUIS LES LIENS QUE JE
TISSE AVEC LES AUTRES
ALBERT JACQUARD**

”

SOMMAIRE

IntroductionP.5

I L'analyse du CESER

1- Les marqueurs distinctifs ultramarins

1.1. la biodiversité comme élément distinctif de la France Océanique :
les routes de la biodiversitéP.8

1.2. la sécurisation de cette richesse multi-territorialeP.9

2- La rente de qualité territoriale

2.1. définition du panier et de l'écrinP.13

2.2. organiser la gouvernance de la rente de qualité territorialeP.15

II Tourisme durable à La Réunion: une chaîne de valeur à constituer

Une stratégie concertée : agir pour un tourisme durable réunionnais

1. Élever les compétences par l'acculturation collectiveP.18

2. Responsabiliser les acteurs et les usagersP.19

3. Coopérer et renforcer les synergiesP.20

4. Agir en conscienceP.21

III ConclusionP.23

IV Annexes

• Liste des abréviationsP.24

• Glossaire, bibliographie & crédits photosP.25

BIODIVERSITÉ

Construire une offre de tourisme durable ultramarin fondée sur sa richesse naturelle, qualifiée pour chaque bassin océanique de "routes de la biodiversité", pour lesquelles, il nous faudra trouver les moyens afin de les protéger et les régénérer pour permettre à la France d'être au rendez-vous en matière climatique et biodiversité.

AMÉNITÉS

Les aménités peuvent servir de leviers de développement et contribuer à l'accroissement des libertés de choix des habitants et des usagers. L'aménité n'est pas un bien public en tant que tel, mais l'agrément qui peut naître de la fréquentation de ce type de bien. Autrement dit, le plaisir qu'un paysage procure est une aménité alors que le paysage lui-même est un bien public.

RENTE DE QUALITÉ TERRITORIALE

La Rente de Qualité Territoriale (RQT) est un excédent du prix sur le coût total de production (profit inclus). Elle se qualifie en cumulant un effet-qualité inscrit dans des biens spécifiques et un effet-territoire lié à leur ancrage et leur identification dans le territoire. La notion de RQT se traduit localement dans les programmes du GAL Grand Sud Terre de Volcans depuis 2016, notamment sur les travaux menés à Grand Coude autour du thé et du géranium.

CAPACITÉS & INFRASTRUCTURES

Une accessibilité matérielle et sociale à l'offre touristique favorise l'activité du secteur. Dans cette optique, il faut créer et doter un fonds "Outre-Mer tourisme durable" sur le modèle du fonds "Avenir Montagnes"³. Le fonds "Avenir Montagnes" couvre les besoins de rattrapage, de relance et de transformation de quelques 130 000 km² de 9 massifs français. Le fonds "Outre-mer Tourisme durable" devra répondre aux mêmes enjeux pour plus de 11 millions de km², intégrant les enjeux terrestres et maritimes de l'Archipel de France.

PATRIMOINE & CULTURE

La Réunion est un territoire vivant nourri de ses richesses matérielles et immatérielles, culturelles et patrimoniales. Un plus grand concernement de la société Réunionnaise permettrait la préservation, la transmission et l'appropriation des savoirs culturels réunionnais ainsi que l'éducation à la biodiversité. En effet, la transmission des savoir-faire sur les métiers d'art, la musique, (...) se fait traditionnellement par oral. La perte de ces savoirs serait sans commune mesure alors même que l'identité réunionnaise doit se capitaliser sur les traditions et ses valeurs pour se réinventer, penser l'avenir et innover.

LE TOURISME DURABLE ULTRAMARIN

5 thématiques structurantes

+ 2 thématiques transversales

COMPÉTENCES



L'adaptation des compétences est au cœur des besoins en emploi du secteur. De plus, il est primordiale de poser comme priorité, le "développement de la "fierté locale" en valorisant les ressources et potentiels du territoire, en faisant des habitants des ambassadeurs: "ca nout fierté!".

NUMÉRIQUE



Le numérique est un moyen de se réappropriier sa culture et de créer les vecteurs nécessaires à sa connaissance et à sa transmission. Il existe nombre d'innovations technologiques qui permettraient d'accompagner l'appropriation de ce bien commun par le plus grand nombre.

INTRODUCTION

Le Président de la République a annoncé au niveau national un « **Plan de reconquête et de transformation du tourisme** ». L'élaboration de ce plan prévoit une phase de consultation auprès des administrations et des socio-professionnels du secteur. C'est dans ce cadre que le CESER a été sollicité le 06 août 2021 par la Direction Générale des Outre-mer (DGOM), afin d'apporter une réponse à un questionnaire concernant un volet tourisme pour ce plan dans les Outre-mer.

Le CESER de La Réunion a fait le choix d'apporter sa réponse sous la forme de la présente contribution qui pose une stratégie et une méthode et non de répondre aux questionnaires proposés.

Dans un premier temps, il invite la DGOM à s'appuyer sur les recommandations formulées dans le second rapport d'Odit France à l'occasion des Assises du tourisme en septembre 2008¹, et ce en réponse à la crise du chikungunya ainsi que sur l'avis du CESER concernant l'actualisation du Schéma de développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)².

Ces documents posent comme éléments constitutifs d'une politique touristique ambitieuse deux fondamentaux :

- > **une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux, nourrie par des actions de contrôle et d'évaluation.**
- > **l'importance de marqueurs différenciants ancrés au territoire avec une mise en valeur rapide, durable et pérenne.**

“

**« AVEC SES TERRITOIRES D'OUTRE-MER,
LA FRANCE A DONC UNE FORTE
RESPONSABILITÉ DANS LA
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
MONDIALE. »**
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE -
UICN - 04 SEPTEMBRE 2021

”

L'île de La Réunion dispose de richesses naturelles dont le Parc National et la Réserve Naturelle Marine sont de véritables écrans d'une biodiversité exceptionnelle.

PRÉCONISATION N°1

Le CESER préconise donc le **tourisme durable** fondé sur une biodiversité et des aménités hors du commun comme l'un des **moteurs du développement économique réunionnais**.

Il rappelle qu'il avait souligné dans son avis sur le projet de Charte du Parc national de la Réunion³, la « **nécessité de concilier le développement des activités économiques (agricoles, artisanales et touristiques) avec le souci d'intégrer des approches écologiques** ».

PRÉCONISATION N°2

Pour aller plus loin, le CESER suggère, sur le même modèle de « Neo Terra » de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'élaborer une feuille de route régionale dédiée pilotée par une gouvernance partagée afin d'affirmer la transversalité dans les politiques publiques, de mettre en place des coopérations et un plan d'actions partagé selon des objectifs et un calendrier précis ainsi que des indicateurs d'évaluation et d'impact définis.

<https://www.neo-terra.fr/>

ACTION N°1

Mettre à l'ordre du jour de la prochaine CTAP d'acter une position commune consolidant une feuille de route similaire à celle de Nouvelle-Aquitaine.

1. Odit France – Assises du tourisme : une ambition touristique pour La Réunion, 12 septembre 2008

2. Avis sur le rapport d'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR) adopté à l'unanimité en Assemblée plénière du 19 juin 2018

3. Avis du CESER sur le projet de Charte du Parc national de la Réunion – Assemblée plénière du 13 novembre 2012

L'ANALYSE DU CESER



A l'heure de la mondialisation et du numérique, il est de première importance que chaque destination soit en capacité de déterminer les composantes de ses patrimoines qui relèvent de ses **aménités**. Singulières et originales, elles constituent ses éléments d'images positives qui lui sont attachés et déterminent leurs valorisations.

1. LA BIODIVERSITÉ DE L'ARCHIPEL DE FRANCE

1.1 la biodiversité comme élément distinctif de la France Océanique : les routes de la biodiversité.

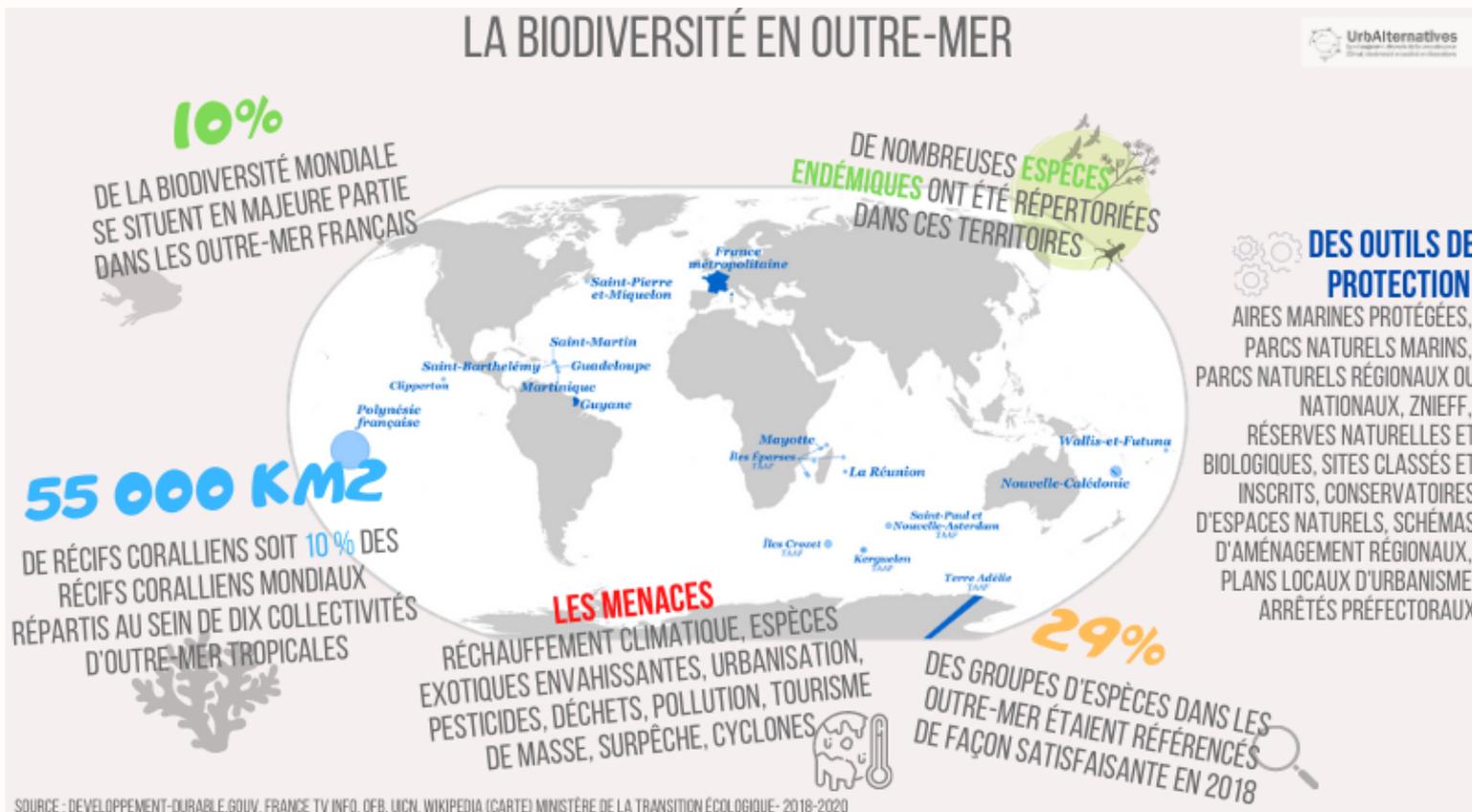
En 1999, l'OCDE a défini que les aménités sont « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus ».

Dans la tradition latine, il s'agit d'un lieu agréable, avec des dimensions à la fois naturelle, économique, sociale et culturelle. Dans le langage courant, il sera alors question de capitaux matériels et immatériels avec une dimension additionnelle primordiale qui consiste en la régénération de ces ressources matérielles et immatérielles afin de combiner les notions de durabilité et de pérennité.

La **France Océanique** représente à elle seule 80% de la biodiversité française, 10 % de la biodiversité mondiale et 10 % des récifs coralliens. Par ailleurs, chaque bassin océanique possède ses microclimats et de fait, sa propre biodiversité.

PRÉCONISATION N°3

Le CESER suggère de s'adosser à la Stratégie de Coopération Européenne de la zone Indopacifique pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et favoriser la décarbonation à long terme afin de porter les objectifs de développement durable des Nations Unies.



Une approche économique est nécessaire pour la protection de cette biodiversité, qui doit s'articuler selon 3 axes :

- > reconnaître que la biodiversité est productrice de valeurs,
- > concilier protection de la biodiversité et économie,
- > concevoir des instruments d'intervention réglementaires et fiscaux efficaces.

Une telle ambition nécessite une gouvernance lisible, renforcée et efficace. Les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) sont le meilleur échelon pour décliner la stratégie nationale en la matière et proposer un cadre d'actions aux intercommunalités, ce dernier pouvant être abordé lors d'une CTAP spécifique.

Le message global qui ressort des Global Biodiversity Outlook 3¹ est le suivant : « **il n'est plus possible de voir dans l'appauvrissement continu de la biodiversité un problème sans rapport avec les grands défis qui se posent à la société : lutter contre la pauvreté, améliorer la santé, la prospérité et la sécurité des générations présentes et futures, et faire face au changement climatique.** »

PRÉCONISATION N°5

Le CESER propose au travers des "routes de la biodiversité", pour lesquelles, il nous faudra trouver les moyens afin de les protéger et les régénérer, une possibilité de porter et d'incarner une **diplomatie française environnementale ambitieuse** et, grâce à la France Océanique, permettre à la France **d'être au rendez-vous en matière climatique et biodiversité.**

ACTION N°4

Agir en matière de gestion durable des Océans, de transition énergétique et de biodiversité décliner dans les schémas directeurs de chaque territoire. (PPE, SRDEII, SRIT...)

PRÉCONISATION N°4

Le CESER suggère de construire une offre de tourisme durable ultramarin fondée sur sa richesse naturelle, qualifiée pour chaque bassin océanique de "**routes de la biodiversité**".

Marqueur distinctif des territoires ultramarins, cette caractéristique unique qui apporte tant à l'attractivité française nécessite une coordination des territoires de l'Archipel de France. En effet, ces aménités sont à la fois méconnues, sous-valorisées et menacées.

ACTION N°2

Réunir le Comité Stratégique du Tourisme en Outre-Mer, en lien avec les Agences Régionales de la Biodiversité de chaque territoire pour acter d'une stratégie commune et construire les routes de la biodiversité.

ACTION N°3

Réactualiser l'initiative de 2011 des ministères de l'Outre-Mer, de l'écologie et du tourisme avec le "Passeport Vert", distribués à 300000 exemplaires dans les aéroports ultramarins avec pour vocation de sensibiliser les voyageurs à la protection de la biodiversité en outre-mer tout en assurant une promotion de ces territoires en termes de destinations touristiques. Ce document pourrait reprendre les « bons gestes » décrits lors du congrès mondial pour la nature le 04 septembre 2021. Dans le cadre d'un nouveau modèle de coopération, les compagnies aériennes pourraient mettre ce document à disposition, dans les avions, au départ de la métropole dans un premier temps, sur les lignes desservant les territoires ultramarins.



1.2 la sécurisation de cette richesse multi-territoriale

La biodiversité est donc le socle du tourisme durable mais aussi son moteur. Cette relation directe doit permettre l'acculturation de l'ensemble des acteurs grâce à l'apprentissage, la découverte, la sensibilisation et le respect des écosystèmes, même ceux qui, de prime abord, n'attirent pas les touristes. De cette relation, il convient alors que les politiques publiques soient pertinentes et claires quant à la régénération des aménités territoriales. En effet, les utilisateurs des services écosystémiques, bien qu'immatériels doivent participer à leur protection et à leur pérennisation. De fait, les projets de territoires doivent être cohérents autour d'enjeux communs partagés, avec des règles qui permettent de prévenir les risques, les gérer et préserver la qualité des aménités recherchées.

Le 1er chapitre du **6ème rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** fustige les transports comme importants contributeurs aux Gaz à Effet de Serre (GES), notamment les transports aériens, en particulier les vols longue distance. Les territoires ultramarins sont de fait défavorisés, de part leurs emplacements géographiques au regard de l'Europe continentale, et, de ce fait, l'empreinte carbone pour y accéder est structurellement élevée. Par voie de conséquence cela a des conséquences sur celle du tourisme, l'Europe et la France métropolitaine étant le principal bassin de touristes pour nos territoires.

PRÉCONISATION N°6

Au titre de l'équité territoriale avec la France hexagonale et afin de ne pas créer de nouvelles inégalités, le CESER préconise la **création d'un fonds de compensation carbone** qui permettrait de financer des projets de séquestration carbone et d'investissement de transition de l'industrie touristique locale.

ACTION N°5

Le CESER recommande que les citoyens s'engagent dans des initiatives comme MyCO2. Il s'agit d'un projet porté par le cabinet conseil Carbone 4 qui vise à calculer son empreinte carbone de manière ludique, non culpabilisante, nuancée et collective. L'outil permet de mesurer facilement l'empreinte carbone de festivals, évènements touristiques, culturels, etc.

<https://www.carbone4.com/myco2>

ACTION N°6

Le CESER suggère que chaque acteur du territoire, par les entreprises et les puissances publiques puisse se doter d'outils tels que ceux proposés par Nomadéis avec le Global Biodiversity Score™ qui permet d'évaluer l'impact sur la biodiversité et de construire des stratégies efficaces d'évitement / réduction / compensation afin d'en informer l'utilisateur, qu'il soit touriste ou résident. La connaissance et la diffusion de cet indicateur favorisera alors les démarches volontaires de compensation autant qu'elle légitimera et concourra à évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

ENJEU

La loi Engagement National pour l'Environnement¹ (ENE) dite loi "Grenelle 2" les collectivités de plus de 50000 habitants à évaluer leurs émissions de GES.

La Stratégie Nationale Bas Carbone² (SNBC) prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050, de compenser son empreinte carbone en généralisant le calcul et l'affichage de l'empreinte carbone via :

- des bilans d'émissions des produits, services et organisations prenant en compte les émissions indirectes ;
- le développement de la culture bas-carbone de tous les citoyens-consommateurs et des entreprises.

1. Loi engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2" promulguée le 12 juillet 2010

2. Article 1 de la loi énergie climat du 8 novembre 2019

PRÉCONISATION N°7

Le CESER préconise d'informer, d'accompagner et d'offrir une offre ingénierie aux acteurs du tissu économique local afin qu'il puisse abonder au **Fonds Tourisme Durable**.

Doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, ce fonds comporte 3 volets : l'opération « 1000 restaurants », les hébergements touristiques et le développement d'une **offre slow tourisme**.

FOCUS: ECO-MODE, L'EXEMPLE TOULOUSAIN DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

Changer le comportement des usagers grâce à la création d'un compte individuel de mobilité décarbonnée - ECO_MODE

Démarche de communication engageante, ECO-MODE repose sur la création d'un compte individuel de mobilité décarbonnée, associé à un fonds de décarbonation de la mobilité.

Ce compte électronique individuel de mobilité accessible de manière électrique donnera accès à un catalogue de récompenses (réductions sur des services culture, mobilité, bien-être), valorisant les démarches éco-responsables engagées. En rendant l'utilisateur pleinement acteur de la dynamique, ECO_MODE portera ainsi l'ambition d'une transition énergétique durable du territoire, avec la volonté d'amener une convergence et une cohérence des offres alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Le programme a pour objectif d'éviter 72 000 déplacements quotidiens parcourus en voiture individuelle dans l'agglomération toulousaine d'ici 2022 (18 175 T de CO2 et 7 millions de litres de carburant), soit baisser de 2 points la part modale de la voiture individuelle.

Présentation des principes généraux d'ECO_MODE



définitions utiles pour l'analyse des aménités

En avril 2018, le Conseil Régional a organisé un séminaire sur le concept des «Aménités». Ces aménités pouvant servir de levier de développement, et contribuer à l'accroissement des libertés de choix des habitants et des usagers, il est apparu important de visualiser par quels moyens le développement local s'appuie sur les aménités.

1. les différents profils possibles des usagers d'un territoire donné

Ce qui différencie les usagers d'un site, c'est surtout la durée de leur séjour sur le site en question. Cette durée conditionne leurs dépenses effectuées pour le logement, la nourriture, les activités de loisir..., et donc l'importance de leur contribution au développement local. On distingue :

- Le **résident** : personne habitant de manière principale ou secondaire sur le site et fréquentant les espaces touristiques à partir de sa résidence,
- Le **touriste** : personne en déplacement hors de son environnement habituel pour une durée d'au moins une nuitée, pour des motifs non liés à une activité rémunérée,
- L'**excursionniste** : personne en déplacement pour un jour, sans consommation de nuitée.

2. les aménités, entre «biens publics» et «externalités»

Les aménités sont considérées par les économistes comme liées à la notion de «bien public». Il s'agit d'un bien qui n'a pas de prix [ou un prix incomplet], dont l'usage ne peut s'exprimer en termes marchands [= en monnaie].

Par opposition aux biens privés, les biens publics se définissent par deux caractéristiques : non-rivalité et non-exclusion.

Cependant, l'aménité n'est pas un bien public en tant que tel, mais l'agrément qui peut naître de la fréquentation de ce type de bien. Autrement dit, le plaisir qu'un paysage procure est une aménité alors que le paysage lui-même est un bien public.

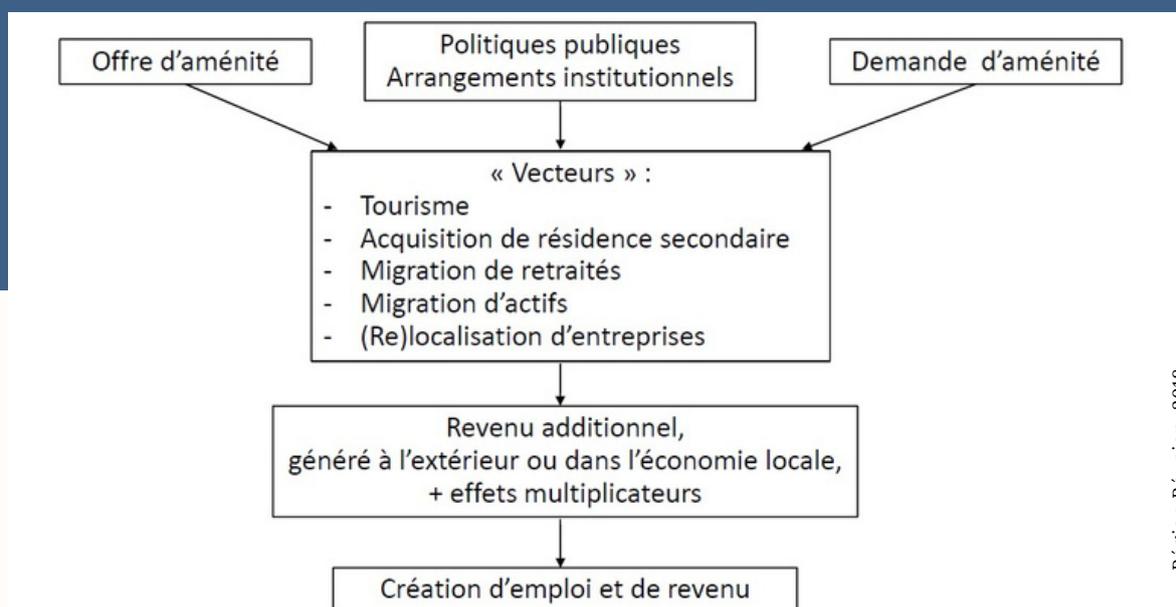
En conclusion, le devoir des acteurs publics et privés d'un territoire donné est de préserver la qualité du stock de biens publics qu'ils gèrent, de façon à maximiser le flux d'aménités dont il peut être à l'origine et donc à augmenter les ressources potentielles à valoriser.

3. des externalités positives aux rentes territoriales

La valorisation de ces externalités positives peut être à l'origine de rentes territoriales qui résultent de la rencontre entre l'offre spécifique de produits et de services de qualité liés à ces aménités et leur demande très attachée aux caractéristiques intrinsèques de ce territoire qu'évoquent la typicité et la spécificité de ces produits.

Cette rente territoriale se définit comme un surplus (= valeur ajoutée) par rapport à la stricte rémunération de tous les facteurs de production des entreprises, en comparaison avec le coût total des entreprises fabriquant des produits similaires et de qualité comparable, mais dans des territoires génériques privés des mêmes aménités.

Les Aménités environnementales,
facteurs de développement durable des territoires
- Rhones-Alpes tourisme



2. LA RENTE DE QUALITÉ TERRITORIALE

2.1 définition du panier et de l'écrin

La Rente de Qualité Territoriale (RQT) est un excédent du prix sur le coût total de production (profit inclus). Elle se qualifie en cumulant un effet-qualité inscrit dans des biens spécifiques et un effet-territoire lié à leur ancrage et leur identification dans le territoire¹. De ce postulat, Catherine Thévenin², s'agissant des produits vinicoles, propose de "construire de véritables produits touristiques à partir du vin (...) une expérience archéologique (...) un concept agricole."

C'est l'hypothèse du panier de biens qui propose une articulation de modes de valorisation de divers produits autour d'une expérience cognitive du territoire.

Le consommateur découvre la spécificité des spécialités des produits issus de la production locale, détermine son utilité sur l'ensemble des produits (le panier) et achète le panier dans son contexte. On peut alors penser qu'il achète autre chose de non-dit mais pour lequel il consent à payer plus cher.

Pour que l'effet panier puisse exister, il est d'abord important d'identifier des produits leader (biens ou services) qui participe à l'attractivité du territoire.

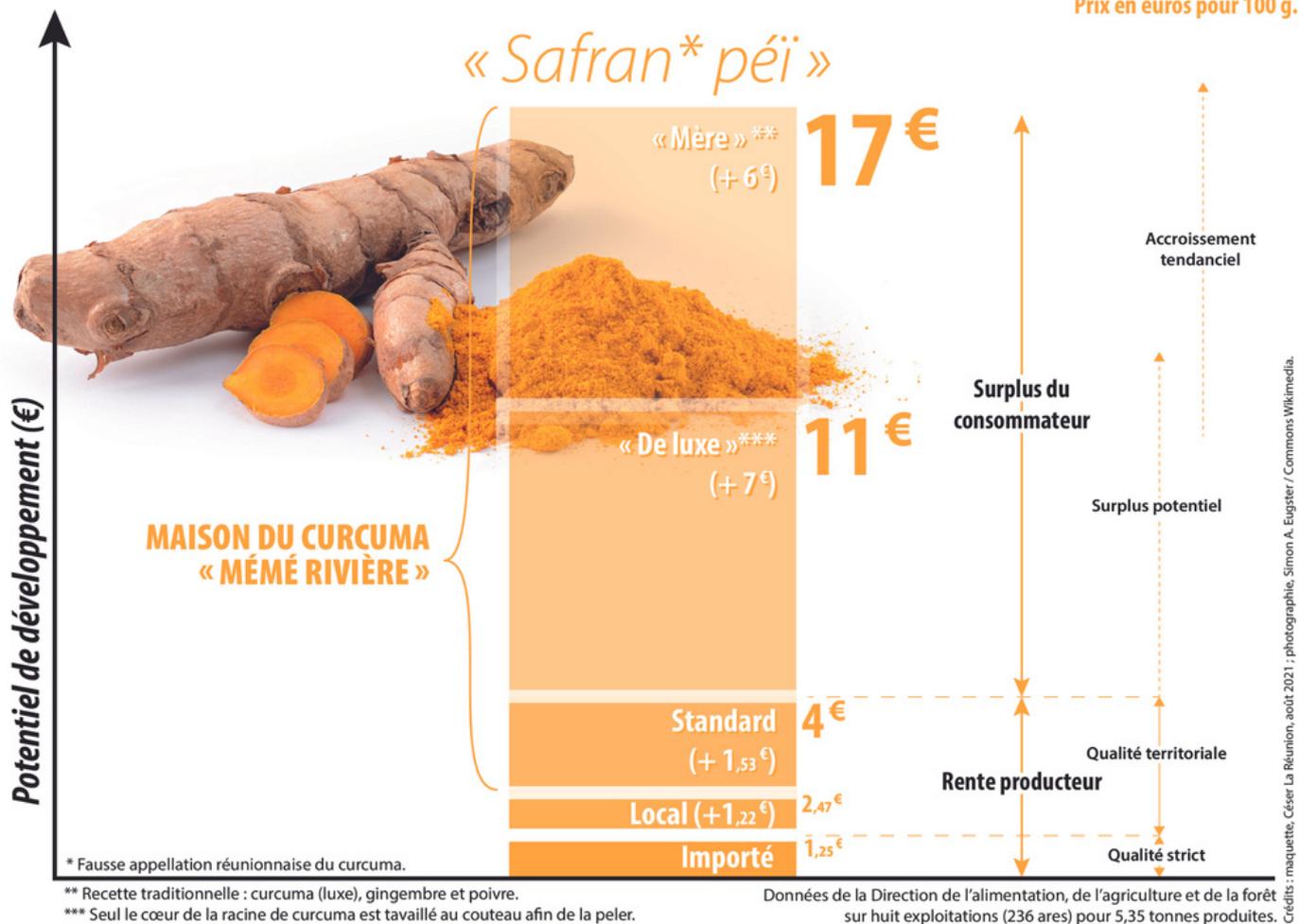
“

LA NOTION DE RQT SE TRADUIT LOCALEMENT DANS LES PROGRAMMES DU GAL GRAND SUD TERRE DE VOLCANS DEPUIS 2016, NOTAMMENT SUR LES TRAVAUX MENÉS À GRAND COUDE AUTOUR DU THÉ ET DU GÉRANIUM.

”

RENTE DE QUALITÉ TERRITORIALE APPLIQUÉE AU CURCUMA

Prix en euros pour 100 g.



1. Séminaire INRA - SADAPT, 07 octobre 2009

2. "Quand les vigneron font du tourisme" Catherine THEVENIN - revue technique du tourisme et des loisirs - 1996

Des produits leader identifiés surviennent trois composantes du panier:

- une **offre de biens privés peu substituables** par des génériques (terroir, savoir-faire, innovations...),
- une **demande inélastique et spécifique** qui tisse des liens de proximité et de confiance avec l'offre,
- un **"écrin" de biens publics et d'aménités territoriales** (environnement, culture, patrimoine,...).

La biodiversité ultramarine constitue l'écrin de ces territoires, contributeur à la fois de l'effet-qualité et de l'effet-territoire.

Le développement d'un tourisme durable basé sur le modèle du panier consiste à l'émergence de la rente sur des stratégies solidaires de producteurs de produits différents, devenant un collectif de production.

En 2009, plus de 70 % des voyageurs français connaissaient la notion de tourisme durable et se disaient prêts à la mettre en pratique. Toutefois, seulement 4 % reconnaissaient avoir déjà acheté des produits ou services relevant du tourisme durable.

Dix ans plus tard, 76 % des Français adhèrent à une prise de conscience et à une transformation de l'offre touristique. Un temps de recul permettra de savoir si la crise mondiale de la Covid-19 renforce ou modifie ces tendances¹.

Mark Granovetter² montre qu'il existe un besoin d'alliances stratégiques et plus généralement de coopération dans la mesure où il existe des rentes potentielles à extraire. Il parle de "business groups" définis comme des partenariats de long terme avec 3 grandes caractéristiques : la grande diversité des entreprises, le pluralisme des acteurs et une ambiance de loyauté et de confiance.

Le CESER rappelle que le Mémoire de l'Ancre territoriale préconisait de "*favoriser le regroupement d'entreprises au sein d'une "union économique locale" pour porter une voix claire et unique (...)" ainsi que de "développer les filières porteuses en prenant appui sur des porteurs capables de mutualiser et animer ses filières."*

PRÉCONISATION N°8

Le CESER suggère que soit réalisé un **inventaire de ces produits leader peu substituables en établissant un travail partenarial avec les chambres consulaires.**

ACTION N°7

Réaliser un contrat objectif et performance pour poser des objectifs quantitatifs de relocalisation, en lien avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisan de La Réunion et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, sur les bases de l'étude Réelle (Ré-Enraciner l'Économie locale) menée par la CPME Réunion et la Dieccte en 2017.

ACTION N°8

Relancer le cycle de formation des "développeurs économiques locaux" avec le CNFPT afin d'accompagner les 5 EPCI dans leurs projets de territoires.

PRÉCONISATION N°9

Préserver l'écrin

Le CESER propose la mise en œuvre d'une véritable gouvernance ultramarine, grâce au Comité stratégique du Tourisme en Outre-Mer en lien avec les différents territoires pour permettre un fléchage des fonds existants, un accompagnement en ingénierie financière et une mise en œuvre opérationnelle.

ACTION N°9

Créer et doter un fonds "Outre-Mer tourisme durable" sur le modèle du fonds "Avenir Montagnes"³. Le fonds "Avenir Montagnes" couvre les besoins de rattrapage, de relance et de transformation de quelques 130 000 km² de 9 massifs français. Le fonds "Outre-mer Tourisme durable" devra répondre aux mêmes enjeux pour plus de 11 millions de km², intégrant les enjeux terrestres et maritimes de l'Archipel de France.

1. "Tourisme durable : une solution pour voyager dans le monde de demain ?" - Commissariat général au développement durable - 12 juillet 2021

2. "Business Groups" Mark GRANOVETTER - the handbook of economy and sociology - Princeton University Press - 1994

3. Plan interministériel Avenir Montagnes présenté par le Premier Ministre - 27 mai 2021

2.2 Organiser la gouvernance de la rente de qualité territoriale

La biodiversité de la France Océanique est donc posée comme marqueur distinctif du tourisme durable ultramarin, où chaque territoire possède un écrin spécifique constitutif d'un panier d'offres ancrées.

La gouvernance territoriale

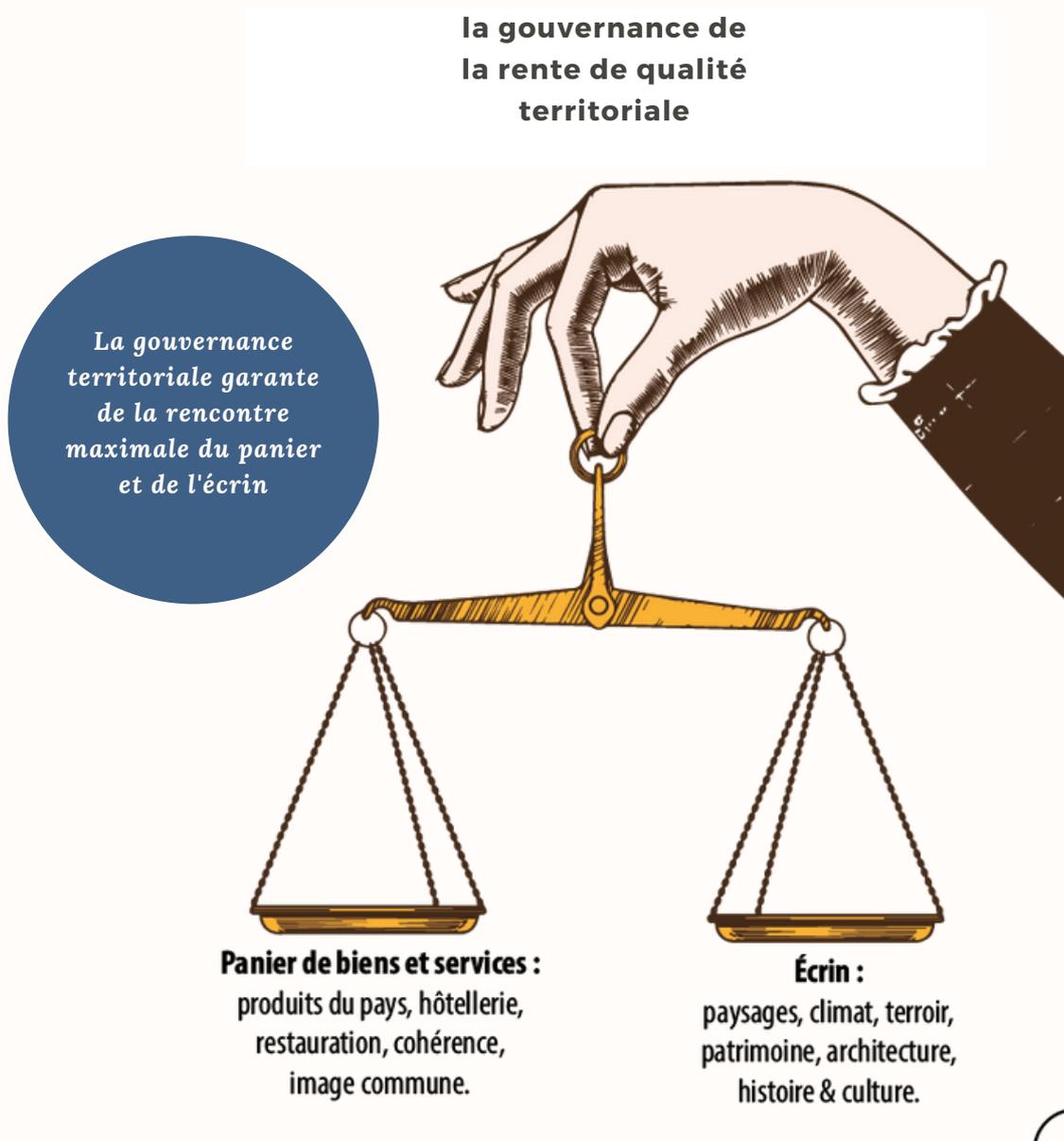
Elle se caractérise par un processus dynamique. En effet, la coordination qui lie les acteurs du territoire entre eux permet de révéler des ressources latentes et d'aboutir à une création nette de valeur matérialisée par la rente de qualité territoriale.

La gouvernance de la RQT n'est pas dans la recherche de l'équité entre panier et écrin mais dans l'ajustement continu pour que l'un ne soit pas privilégié au détriment de l'autre.

La coordination des acteurs privés permet ainsi de caractériser la "représentativité" du panier d'offres bonifiées, la complémentarité des produits ainsi que leur périmètre d'origine et leur qualité.

La coordination institutionnelle outre la cohérence des politiques publiques doit se traduire par l'interdépendance du pouvoir des acteurs associée à l'action collective.

La typologie de Guerin¹ retient la perspective d'une politique dédiée locale conçue "**pour tirer parti des effets positifs de la proximité. (...) Ces initiatives dédiées locales paraissent particulièrement adaptées pour valoriser les ressources spécifiques, notamment celles dont l'image de typicité est fortement liée au terroir.**"



1. "Evolution économique des espaces ruraux indépendants et politiques d'emploi et de développement: une analyse de pertinence dans trois sites ruraux rhônalpins." Marc GUERIN - Thèse d'économie - Faculté de sciences économiques et de gestion de Dijon - 1999

PRÉCONISATION N°10

Afin de s'inscrire dans une trajectoire de durabilité et de pérennisation des ressources matérielles et immatérielles réunionnaises, le CESER préconise une dynamique de gouvernance territoriale prenant en compte la diversité des acteurs - publics et privés -, la nature des liens définissant un groupe composite structuré autour de ressources partagées.

ACTION N°10

Réunir le COST afin de coordonner la stratégie touristique territoriale.

PRÉCONISATION N°11

Les Global Sustainable Tourism Criteria for Destinations (GSTC-D)

Par souci d'homogénéisation, le CESER propose que les GSTC-D soient utilisés comme critères de suivi par l'ensemble des acteurs de la coordination de la stratégie du tourisme durable.

Les critères du Conseil mondial du tourisme durable ont été élaborés pour permettre une compréhension commune du tourisme durable. Ils s'articulent autour de quatre axes principaux : la **gestion durable**, les **impacts socio-économiques**, les **impacts culturels** et les **impacts environnementaux**. Ils sont applicables sur l'ensemble du secteur touristique. Toutes les exigences comprises dans les normes sont obligatoires et l'entité qui demande une certification doit s'y conformer.

Les critères indiquent ce qu'il conviendrait de faire, pas comment s'y prendre ou si l'objectif est atteint. Cette fonction est remplie par les indicateurs de performance, les contenus pédagogiques connexes et l'accès aux outils de mise en œuvre, dont l'ensemble forme un complément indispensable aux critères mondiaux du tourisme durable.

www.gstcouncil.org

PRÉCONISATION N°12

Le CESER suggère que l'animation et la coordination des acteurs privés, compte tenu des disparités de tailles d'entreprises, relèvent des institutions publiques (voire d'un seul guichet unique) par le biais d'une animation et une coordination de terrain, reposant sur un principe "hors les murs" et sur un réseau d'animateurs locaux.

En complément, une plateforme numérique de mises en relation pourrait participer à l'identification de produits et services locaux amenés à constituer le panier de la rente de qualité territoriale.

ACTION N°11

Faire évoluer le comité de filière tourisme en comité de filière "tourisme durable", tenant compte de nouvelles filières à intégrer.

Le CESER rappelle l'éclectisme du tissu économique local composé essentiellement de très très petites entreprises (0 ou 1 salarié). Cette atomisation rend difficile la structuration de microfilières avec toutes les conséquences connues, notamment en matière d'animation.

TOURISME DURABLE À LA RÉUNION : UNE CHAÎNE DE VALEUR À CONSTITUER



Le rapport d'Odit France de 2008, tout comme le SDATR actualisé de 2018 posait deux problématiques récurrentes justifiant de la difficulté d'optimiser les stratégies touristiques actées: le **manque de gouvernance** et l'**absence de marqueurs distinctifs**.

Le CESER propose de poser comme marqueur la biodiversité des territoires ultramarins. De cette base, il convient alors de renforcer les capitaux matériels et immatériels afin de coordonner et de mettre en action la stratégie du tourisme durable, avec les indicateurs de suivi et de réalisation adéquats.

Dès lors, le CESER propose de favoriser l'acculturation collective, de responsabiliser les acteurs, de renforcer les synergies afin de permettre à tous d'agir en conscience.

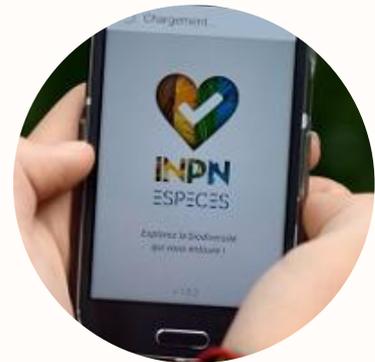
Élever les compétences et favoriser l'acculturation collective notamment concernant les richesses immatérielles du territoire, socle du tourisme durable

Le CESER s'inquiète du faible concernement de la société Réunionnaise en matière de politiques publiques qui permettrait la **préservation**, la **transmission** et l'**appropriation** des savoirs culturels réunionnais ainsi que l'éducation à la biodiversité.

En effet, la transmission des savoir-faire sur les métiers d'art, la musique, (...) se fait traditionnellement par oral. La perte de ces savoirs serait sans commune mesure alors même que l'identité réunionnaise doit se capitaliser sur les traditions et ses valeurs pour se réinventer, penser l'avenir et innover. Il en est de même concernant la biodiversité.

Le numérique est un moyen de se réapproprier sa culture et de créer les vecteurs nécessaires à sa connaissance et à sa transmission. Il existe nombre d'innovations technologiques qui permettraient d'accompagner l'appropriation de ce bien commun par le plus grand nombre.

On peut citer par exemple l'application «**Leon Guide**» qui propose une offre de podcasts culturels et touristiques faciles et accessibles, l'application «**INPN espèces**» qui permet de découvrir la biodiversité du territoire où l'on se situe et «**Pl@ntNet**» développée par la Cirad Réunion concernant la flore plus spécifiquement.



FOCUS - FLORE PEIRUN

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc national des Hauts et l'Académie de La Réunion, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC) **FLore PEIRun** permet de sensibiliser les élèves à la protection du patrimoine végétal de La Réunion. Cette approche par le sensible est appuyée par un média artistique.

Deux thématiques sont proposées pour la protection des espèces végétales endémiques de La Réunion :

- **Caro d'zendemik** : découverte et restauration écologique (lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes). Détails sur ce lien.
- **PAPAM** : découverte des plantes médicinales et aromatiques (lutte contre la cueillette sauvage de plantes médicinales en milieu naturel).

PRÉCONISATION N°13

Le CESER suggère que soit envisagé un tourisme durable réunionnais qui reposerait sur le modèle du Slow Tourism, à savoir « **l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure et de la richesse du patrimoine. C'est privilégier les rencontres, savourer les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants.** »

La massification du tourisme de ces 20 dernières années, bien qu'étant un levier fort d'un point de vue économique, a montré ses limites quant à l'appropriation de la chose touristique par la population réunionnaise. La crise du Covid-19 a, semblerait-il, accentué ses interrogations, requestionnant sa relation avec l'industrie touristique locale.

Responsabiliser les acteurs autant que les usagers qu'ils soient touristes ou résidents par l'expérience touristique.

PRÉCONISATION N°14

Le CESER préconise de transformer les comportements en conduisant les usagers, quels qu'ils soient, à appréhender et comprendre leur environnement, puis à le respecter en adoptant des attitudes responsables et enfin le rendre contributeur de la protection de l'équilibre du territoire et de ses ressources. L'objectif attendu est de susciter, par des actions déployées et des expériences proposées, des modifications de comportement au long court : **"du tourisme expérientiel au tourisme transformationnel"**, c'est à dire rendre les visiteurs acteurs de transitions et de changements par l'expérience et l'émotion.

Le CESER suggère de reprendre l'action prioritaire du Mémorandum de l'Ancre territorial consistant dans le *"développement de la "fierté locale" en valorisant les ressources et potentiels du territoire, en faisant des habitants des ambassadeurs: "ca nout fierté!"*.



ACTION N°12

Permettre la labellisation des hébergements touristiques par la connaissance des labels existants, l'accompagnement, la formation et le financement des investissements nécessaires à la transition vers un tourisme durable.

Comment se repérer ?

Pour les hébergements touristiques (hôtels, gîtes, campings, villages vacances, chambres d'hôtes) :

- Écolabel européen Hébergement touristique (pays de l'Union européenne),
- La Clé Verte (également international),
- Green Globe (également international),
- Hôtels au naturel,
- Gîte Panda,
- Ecogite.

Pour les sites de visite (monument, jardin, zoo, musée, parc à thème...), on peut mentionner NF Environnement Sites de visite.

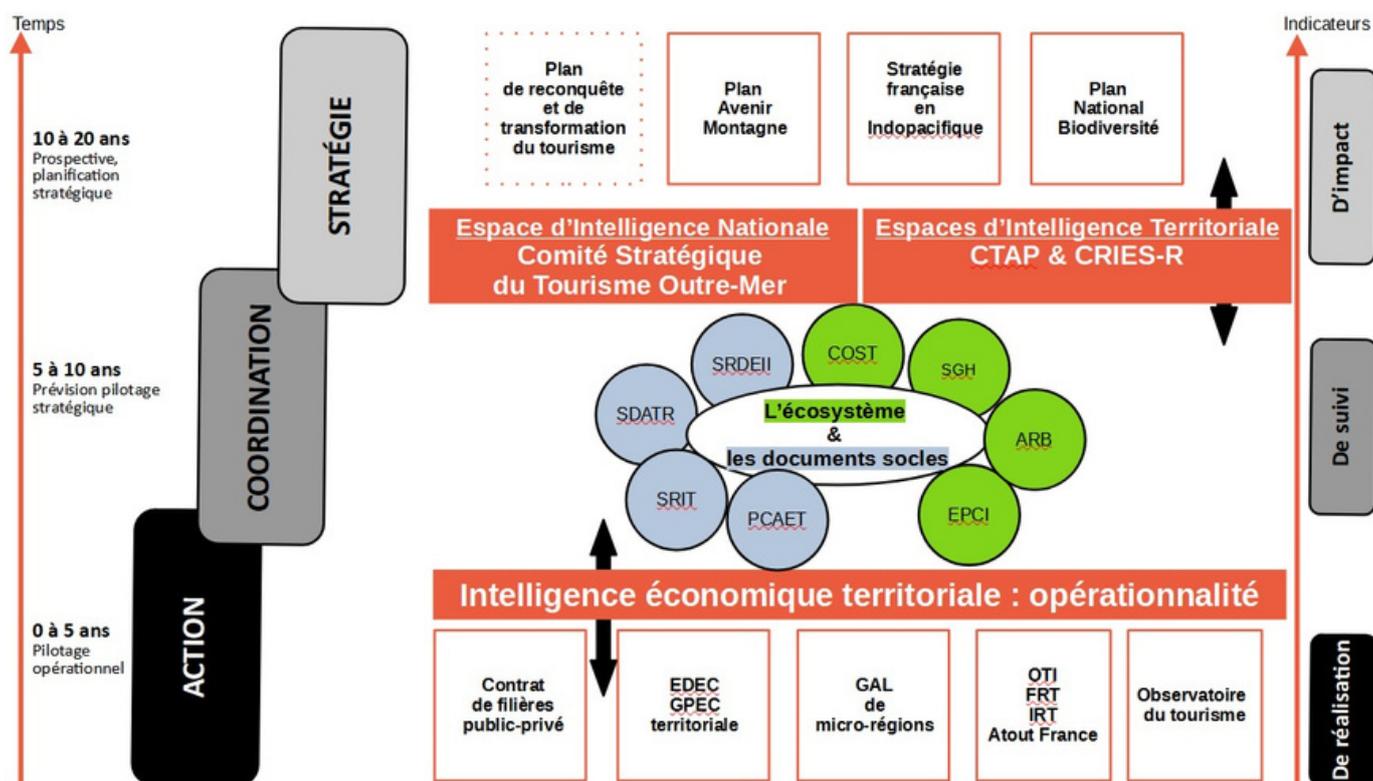
Enfin, il existe une démarche durable pour le tourisme d'affaires et l'organisation d'événements collectifs (compétitions sportives, festivals...). Il s'agit de la certification internationale ISO 20 121 L'événementiel pour un développement durable.

(source Commissariat général au développement durable – 12 juillet 2021)



Coopérer et renforcer les synergies

ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL DU TOURISME DURABLE



PRÉCONISATION N°15

Le CESER suggère la mise en œuvre d'une gouvernance renforcée par le dialogue structuré territorial, méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation. Afin de garantir l'efficacité de cette politique du tourisme durable et pérenne, il est impératif de l'intégrer dans une temporalité. Cette gouvernance partagée pourrait se faire dans le cadre de la CTAP.

ACTION N°14

Créer une commission "tourisme durable" au sein de la CTAP pour animer l'écosystème territorial, renforcée par l'accord tripartite signé lors du sommet Choose La Réunion de 2019 entre le Conseil Régional, l'IRT et Atout France et dont les 4 axes sont une offre ingénierie, l'amélioration de la qualité d'accueil, l'observatoire du tourisme et la promotion.

ACTION N°13

Le CESER rejoint l'avis remis par le CESE et préconise également que le Comité Stratégique du Tourisme en Outre-Mer joue pleinement son rôle. La stratégie développée précédemment, permet d'asseoir un objectif commun à l'ensemble des territoires ultramarins quant à un tourisme durable reposant sur nos biodiversités.

Cette stratégie commune se décline en territoire grâce à un écosystème clairement identifié mais dont la gouvernance et l'animation font défaut.

L'animation du comité, confiée à Atout France, n'étant pas encore opérationnelle, le CESER suggère qu'elle soit assortie d'une mission de suivi en territoires, en soutien de la CTAP et, pour La Réunion, du CRIES-R.

Agir en conscience

Le CESER alerte sur l'importance de communiquer à la fois sur les enjeux de biodiversité mais également sur les opportunités de valeur ajoutée qui lui sont afférentes. En outre, il est primordial d'avoir une information précise tant de l'empreinte carbone du tourisme local mais tout aussi important, des potentialités de séquestration carbone ou de réduction de son empreinte via des initiatives locales.

D'autre part, il suggère que les financements publics pourraient inclure une part de reversement vers le fonds de compensation carbone local afin de soutenir les investissements nécessaires à la transformation de l'industrie touristique et la régénération des richesses matérielles et immatérielles locales.

ACTION N°15

Le CESER suggère que soit réalisés les bilans d'évènements culturels, sportifs ou d'affaires sur une année dite "test", ceci afin d'évaluer l'empreinte carbone de ce type d'initiatives, localement.

ACTION N°16

Faire connaître au plus grande nombre les compteurs de biodiversité présentés lors du Congrès mondial pour la nature le 04 septembre 2021 par le Ministre de l'Outre-Mer et la secrétaire d'État à la biodiversité en utilisant des vecteurs grands publics et institutionnels, en les intégrant dans le Passeport Vert (action n°3), relayés par l'Agence Régionale de Biodiversité.

COMPTEUR
Biodiversité
Outre-mer

naturefrance



Préconisation n°16 - AUTHENTIK LA REUNION

Les enjeux d'infrastructures sont posés au travers la nécessité d'accéder au Parc National de La Réunion ainsi qu'à la Réserve Naturelle Marine et d'identifier deux marqueurs forts du territoire avec :

- Authentik La Réunion verte,
- Authentik La Réunion bleue.

En effet, il n'est pas envisageable que soit créé des sanctuaires de la biodiversité réunionnaise sans en garantir l'accessibilité et la sécurité. Outre les infrastructures routières, il faudra repenser les infrastructures sanitaires et d'accueil.

Ces garanties, confortées par le Fonds "Outre-Mer tourisme durable" (action n°8), le CESER préconise, grâce notamment au numérique, de garantir l'accès à la connaissance culturelle, historique, patrimoniale et de biodiversité (CF préconisation n°13).

Dans un souci d'appropriation et d'harmonisation, le CESER propose que soit définie la démarche d'interprétation du tourisme durable réunionnais afin que soit décliné dans chaque EPCI, un schéma d'interprétation du tourisme durable réunionnais.

Cette démarche transverse et pluridisciplinaire intégrant les domaines culturels, touristiques et pédagogiques et qui propose au visiteur une véritable expérimentation du territoire, l'engageant dans une découverte active, sensorielle et participative. Formidable outil d'attractivité, elle permet de transmettre un message fort, de susciter l'intérêt pour les enjeux patrimoniaux et économiques d'un territoire.

En s'adressant à une multiplicité de publics, aussi bien locaux que touristiques, elle propose à chacun de devenir un moteur de la préservation des patrimoines et du caractère singulier du territoire.

Les objectifs de l'interprétation croisent ainsi ceux du développement d'un tourisme durable qualitatif, ceux de la gestion de la fréquentation des espaces naturels, mais aussi ceux de la stratégie éducative par la création d'un lien sensible entre les habitants, les visiteurs et les patrimoines naturels et culturels, favorisant des comportements responsables.

Le schéma d'interprétation est un outil d'aide à la décision pour l'aménagement interprétatif et constitue un document de référence proposant de structurer une offre de découverte des patrimoines cohérente.

Le schéma d'interprétation permet de :

- Structurer, améliorer, enrichir l'offre de découverte du territoire, autour de lieux d'accueil, de sentiers thématiques et d'équipements à la fois ludiques, pédagogiques et culturels,
- Revitaliser, renforcer, créer du lien entre les différents éléments patrimoniaux, invitant le visiteur à rayonner sur l'ensemble du territoire dans un souci de respect des équilibres biologiques et humains,
- Favoriser le développement de produits et services écotouristiques,
- Maintenir un équilibre subtil entre héritage culturel, naturel et sphère économique,
- Sauvegarder, transmettre, donner du sens aux patrimoines et révéler l'identité du territoire,
- Définir une approche d'aménagement d'un site culturel en espace naturel qui articule l'échelle territoriale et particularismes locaux,
- Programmer l'aménagement dans le temps et l'espace des principaux sites naturels et culturels, notamment hors-massif en alternative au risque incendie.

FOCUS :

La ville de Saint-Joseph a amorcé la rédaction d'un schéma d'interprétation pour le site de Grand Coude début 2021.



CONCLUSION

Réconcilier le panier et l'écrin

Le CESER propose à la DGOM de s'affranchir d'un paradigme vieux de plus de 30 ans qui consiste à dire que les Outre-Mer ont des atouts et **d'ouvrir une voie multidimensionnelle au tourisme durable ultramarin** faisant des Outre-Mer un atout de la France.

Certains voient dans la muraille de Chine, une simple muraille, là où d'autres y voient à la fois une muraille, un moyen de communication et un facilitateur des flux commerciaux. C'est dans cette approche multidimensionnelle que le tourisme de l'Archipel de France doit être envisagé. Les routes de la biodiversité constituent un écrin de biodiversité exceptionnelle qu'il faudra protéger et régénérer. Elles sont tout autant un élément central de la diplomatie française environnementale et constituent le cœur d'une économie durable, répondant aux enjeux de changement climatique, de décarbonation et de gestion raisonnée des Océans.

Le tourisme durable français, envisagé au regard des "routes de la biodiversité" ultramarines, nécessite une véritable coordination nationale des territoires traduits par les dynamiques de gouvernances territoriales renforcées.

Ainsi, les schémas directeurs que sont le SRDEII, le SDATR mais également le SAR et le SRIT doivent être mis en œuvre au regard de cette stratégie de transformation du tourisme vers un tourisme durable centré sur les aménités locales. Il s'agit alors pour La Réunion de mettre en dynamique le niveau de planification stratégique à travers la CTAP, le COST Tourisme et l'ARB, avec les niveaux de coordination des différents schémas régionaux permettant d'inscrire dans une temporalité efficace, l'opérationnalité de ce levier d'une nouvelle rente de qualité territoriale.

De même, il s'agira également de renforcer l'acculturation et l'éducation aux enjeux d'empreinte carbone, de préservation et de régénération des richesses matérielles et immatérielles.

“

JE VOYAGE NON POUR ALLER QUELQUE PART, MAIS POUR MARCHER. JE VOYAGE POUR LE PLAISIR DE VOYAGER. L'IMPORTANT EST DE BOUGER, D'ÉPROUVER DE PLUS PRÈS LES NÉCESSITÉS ET LES EMBARRAS DE LA VIE, DE QUITTER LE LIT DOUILLET DE LA CIVILISATION, DE SENTIR SOUS MES PIEDS LE GRANIT TERRESTRE ET LES SILEX ÉPARS AVEC LEURS COUPANTS.

ROBERT LOUIS STEVENSON
VOYAGE AVEC UN ÂNE DANS LES CÉVENNES

”



LISTE DES ACRONYMES

ARB

Agence Régionale de Biodiversité

CESE

Conseil Économique, Social et Environnemental

CIRAD

Centre de coopération Internationale en
Recherche Agronomique pour le Développement

CNFPT

Centre National de Formation de la Fonction
Publique Territoriale

COST

Comité d'Orientation Stratégique du Tourisme

CPME

Confédération des Petites et Moyennes
Entreprises

CRIS-R

Comité Régional pour l'Information Économique
et Sociale de La Réunion

CTAP

Conférence Territoriale de l'Action Publique

DGOM

Direction Générale des Outre-Mer

DIECCTE

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

EDEC

Engagement Développement Et Compétences

ENE

loi portant Engagement National pour
l'Environnement

EPCI

Établissement Public de Coopération
Intercommunale

FRT

Fédération Réunionnaise du Tourisme

GAL

Groupe d'Action Locale

GBO3

Global Biodiversity Outlook 3

GES

Gaz à Effet de Serre

GIEC

Groupe d'experts Intergouvernemental sur
l'Évolution du Climat

GPEC

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des
Compétences

GSTC-D

Global Sustainable Tourism Criteria for
Destinations

INPN

Inventaire National du Patrimoine Naturel

INRA

Institut National de la Recherche Agronomique

IRT

Ile de la Réunion Tourisme

OCDE

Organisation de Coopération et de
Développement Économiques

OTI

Office de Tourisme Intercommunal

PCAET

Plan Climat-Air-Énergie Territorial

RQT

Rente de Qualité Territoriale

SAR

Schéma d'Aménagement Régional

SDATR

Schéma de Développement et d'Aménagement
Touristique de la Réunion

SGH

Secrétariat Général des Hauts

SNBC

Stratégie Nationale Bas Carbone

SRDEII

Schéma Régional de Développement Économique
d'Innovation et d'Internationalisation

SRIT

Schéma Régional des Infrastructures et des
Transports

GLOSSAIRE

Aménité

Agrément qui peut naître de la fréquentation de bien public. Autrement dit, le plaisir qu'un paysage procure est une aménité alors que le paysage lui-même est un bien public.

Rente de qualité territoriale

Excédent du prix sur le coût total de production (profit inclus) qui se qualifie en cumulant un effet-qualité inscrit dans des biens spécifiques et un effet-territoire lié à leur ancrage et leur identification dans le territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Avis et rapports du CESER de La Réunion

- Avis sur le rapport d'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR) adopté à l'unanimité en Assemblée plénière du 19 juin 2018
- Avis du CESER sur le projet de Charte du Parc national de la Réunion – Assemblée plénière du 13 novembre 2012

Sources

- "Business Groups" Mark GRANOVETTER - the handbook of Economy et Sociology - Princeton University Press - 1994
- "Quand les vignerons font du tourisme" Catherine THEVENIN - Revue technique du tourisme et des loisirs - 1996
- "Évolution économique des espaces ruraux indépendants et politiques d'emploi et de développement : une analyse de pertinence dans trois sites ruraux rhônalpins." Marc GUERIN - Thèse d'économie - Faculté de sciences économiques et de gestion de Dijon - 1999
- Odit France - Assises du tourisme : une ambition touristique pour La Réunion, 12 septembre 2008
- Séminaire INRA - SADAPT, 07 octobre 2009
- Loi Engagement National pour l'Environnement, dite "Grenelle 2" promulguée le 12 juillet 2010
- Article 1 de la loi énergie climat du 8 novembre 2019
- Stratégie de l'Union Européenne pour la coopération dans la zone Indopacifique - 16 avril 2021
- Plan interministériel Avenir Montagnes présenté par le Premier Ministre - 27 mai 2021
- "Tourisme durable : une solution pour voyager dans le monde de demain ?" - Commissariat général au développement durable - 12 juillet 2021
- Stratégie de la France dans l'Indopacifique - juillet 2021

Sitographie

- <https://www.neo-terra.fr/>
- <https://www.carbone4.com/myco2>

CRÉDITS PHOTO

Conception et réalisation :
CÉSER de La Réunion, août 2021.

- Sergey Zhesterev (p.1),
- Todd Cravens (p.7),
- Developpement-durable.gouv-france.tv (schéma p.8),
- Eco-mode par Tisséo collectivités (schéma p.11),
- Jeremy Zero (p.12, 17, 19, 21 et 23),
- INPN espèces, Cirad Réunion et Leon Guide (p.18).

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

Conseil économique, social et environnemental de La Réunion

73 Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE CLOTILDE

Tél.: 0262 97 96 30

Fax: 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr

www.ceser-reunion.fr

